

Argenteuil, le 1<sup>er</sup> février 2023

Affaire suivie par : Béatrice DELAHAYE

☎ : 01 34 23 36 38 – Fax : 01 31 26 36 08

@ [beatrice.delahaye@val-doise.gouv.fr](mailto:beatrice.delahaye@val-doise.gouv.fr)

**Commission de Suivi de Site  
UNITÉ DE VALORISATION ENERGETIQUE SUEZ RV ÉNERGIE**

**Réunion du 15 novembre 2022**

---

Étaient présents, sous la présidence de Monsieur Philippe MALIZARD, sous-préfet d'Argenteuil :

*La liste des participants figure en annexe.*

Présentation du bilan d'activité de l'UVE :

- 1) Présentation générale
- 2) Bilan d'activité
- 3) Performances environnementales
- 4) Impact environnemental

### **1) Présentation générale**

M. MALIZARD demande au préalable si la société SUEZ a pu élargir ses débouchés pour la commercialisation des mâchefers.

350 tonnes ont pu être écoulées sur un chantier d'Argenteuil. Pour répondre à la suggestion de Mme SAGUEZ (Les Amis de la Terre) sur l'opportunité de démarcher la clientèle potentielle, la société précise qu'elle ne peut que répondre à des appels d'offre qui intègrent l'option. Il faudrait sensibiliser les maîtres d'ouvrage en amont.

M. MALIZARD demande ensuite s'il est possible que le réseau de chaleur desserve le nouveau quartier des Bois-Rochefort à Corneilles-en-Parisis. M. AH-YU (syndicat Azur) explique que, si l'usine est effectivement assez proche des premières maisons de ce quartier, l'approvisionnement impliquerait la création d'une boucle dont la rentabilité dépend d'une forte densité urbaine, ce qui n'est pas le cas.

## **2) Bilan d'activité**

La maintenance des installations de l'UVE – qui se décline de manière préventive / prédictive, curative et améliorative –, se déroule conformément aux prescriptions relatives à chaque équipement tout au long de l'année, et plus encore lors d'une période d'arrêt programmé annuellement de plusieurs semaines.

Les turbines font l'objet d'un programme de maintenance spécifique, avec un entretien majeur (arrêt de la turbine d'environ un mois sans empêcher le fonctionnement de l'UVE pour la partie incinération des déchets) tous les six ans, un entretien intermédiaire tous les trois ans, un contrôle annuel et un suivi vibratoire permanent.

Le sinistre mentionné dans le bilan concerne un incident technique sans gravité qui a provoqué une avarie sur une des turbines.

Mme SAGUEZ s'interroge sur la proportion des métaux dans les cendres : leur concentration varie en fonction de la nature des déchets incinérés.

M. MALIZARD demande si l'usine a pu régler le problème causé par les explosions de cartouches et/ou bonbonnes de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O).

Le syndicat Azur confirme la persistance de ces nuisances qui constituent un réel danger à plusieurs égards : la sécurité des équipes, les dommages infligés aux installations et le coût des réparations, ainsi que l'impact environnemental des émissions de ce gaz à effet de serre (GES).

Le recours au tri des déchets en amont a ses limites. La DRIEAT précise que l'ADEME propose des subventions pour moderniser les chaînes de tri, mais en privilégiant les centres importants, ce qui dessert les petites installations.

Mme CHEVALIER (mairie d'Argenteuil) ajoute que des cartouches vides sont jetées partout, y compris en pleine nature.

M. MALIZARD constate que la part du syndicat Emeraude dans les apports se stabilise, après une progression continue les années précédentes.

Il demande des éléments sur les économies réalisées par les ménages dont le logement est chauffé grâce au réseau de chaleur.

M. AH-YU évalue un gain compris entre 30 et 50 % d'économie par rapport au tarif habituel du gaz. Il s'agit toutefois d'une équation complexe qui doit tenir compte du nombre d'habitants s'acquittant de la TEOM et de ceux qui bénéficient de ce tarif préférentiel sans en être redevables.

Mme LAVOINE (directrice du Syndicat AZUR) rappelle que, contractuellement, l'usine est tenue de fournir a minima 60 % de l'énergie nécessaire au réseau de chaleur.

## **3) Performances environnementales**

Mme SAGUEZ revient sur les odeurs désagréables constatées l'été dernier.

Il s'agit vraisemblablement d'odeurs provenant du réseau d'eaux usées et/ou du SIAAP, dans la mesure où les déchets collectés par l'UVE sont stockés dans une fosse maintenue sous dépression légère avec capteurs d'odeurs.

## **4) Impact environnemental**

La remise en état d'une bouche de piézomètre défectueuse a permis de rectifier à la baisse la pollution constatée antérieurement.

En revanche, des niveaux élevés ont été relevés en juin sur les piézomètres n° 4 et 5. Deux laboratoires ont été mandatés pour effectuer des analyses. Demeurent les difficultés d'accès à la nappe phréatique qui est très basse.

## 5) Questions diverses

Pour répondre à la question de Mme SAGUEZ, les gâteaux de résidus sont dirigés pour enfouissement sur le site de VilleParisis (77).

## 6) Projets

Sur une question relative à l'importance des écarts entre les seuils réglementaires actuels et ceux préconisés par les « Meilleures Techniques Disponibles » (MTD), l'UVE explique que les échanges en cours portent sur les seuils polluants des rejets liquides et que la DRIEAT a été saisie à ce sujet. Quelques interrogations demeurent sur l'interprétation de certaines exigences des MTD mais elles ne sont pas propres au syndicat Azur.

La DRIEAT précise que les caractéristiques de chaque site sont prises en compte et que les préconisations des MTD s'avérant particulièrement hautes, il convient de les concilier avec le principe de réalité.

Mme LAVOINE rappelle que la DSP arrivera à échéance le 30 juin 2025.

Mme SAGUEZ s'enquiert du recyclage des plastiques.

Mme LAVOINE répond que tous les emballages et tous les papiers qui doivent être déposés dans la poubelle jaune disposent de leur propre filière de recyclage, sauf les films plastiques pour le moment, il est attendu une quantité critique pour rentabiliser la filière. Un bilan sur les résultats du tri doit être réalisé.

Ce point devra être réexaminé à l'occasion de la prochaine CSS.

Mme SAGUEZ déplore le délai tardif de 11 mois de publication du bilan de l'UVE.

La Syndicat Azur explique que les données ne sont pas publiées avant leur validation par la CSS, délai qui comprend également ceux, incompressibles, relatifs à la compilation des données et à leur remontée.

Le bilan d'exploitation de l'UVE sera rectifié pour tenir compte des quelques erreurs matérielles signalées par Mme SAGUEZ dans certaines données chiffrées.

La réunion de la prochaine CSS sera avancée au mois d'octobre autant que possible.

La séance est levée.

Le sous-préfet d'Argenteuil



Philippe MALIZARD









